Mercredi, 13 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Orawford,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Dickey,	Leslie,	Ritchie,
Anderson,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Robertson,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,		Ryan,
Bill,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Sanborn,
Blair Fergusson,	Ferguson,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	Mc Cully,	Shaw,
Botsford,	Flint,	McDonald,	Skead,
Bourinot,	Foster,	Malhiot,	Steeves,
Bureau,	Guévremont,	Matheson,	Tessier,
Burnham,	Hamilton (Kingston)	Miller,	Wark,
Campbell,	Hazen,	Mills,	Wier,
Chaffers,	Holmes,	Mitchell,	Wilmot,
Christie,	Kenny,	Odell,	Wilson.
Cormier,	Lacoste,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :--

Par l'honorable M. Dickson; de Thomas C. Street et autres, syndics de la Banque du Haut-Ganada.

Par l'honorable M. Christie; de Cortland Carl et autres, de Welland; et de Cyrus Dean et autres, propriétaires de moulins et autres, sur le haut du Canal Welland.

Par l'honorable M. Campbell; de la Banque Commerciale du Canada.

Par l'honorable M. Ryan; d'Arthur Harvey, du bureau de l'Audition, Ottawa.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour " régler le service postal."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois d'aujourd'hui en huit.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs Seymour, Macpherson, Dickson, Tessier, Armand, Hamilton (Inkerman), McCully, Dickey, McClelan, Mitchell, Christie et Campbell, composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs Fergusson Blair, Allan, McCrea, E. H. J. Duchesnay, Sanborn, Ferrier, Olivier, McCully, Ritchie, Botsford, Robertson et Campbell, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.